

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La Martre, tenue le 8 décembre 2021, à 19 heures

Étaient présent(e)s :

Monsieur Yves Sohier, maire
Madame Marie-Laure Rioux, conseillère
Madame Guylaine Marin, conseillère
Madame Valérie Bertrand-Lemay, conseillère
Monsieur Rémy-Richard Leclerc, conseiller
Monsieur Marc-André Diné, conseiller

Sont absents :

Madame Valérie Allard, conseillère

Aussi présentes :

Madame Mélanie Lévesque, directrice générale

VÉRIFICATION DU QUORUM-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, M. Yves Sohier, maire, ouvre la séance à 19h02 et souhaite la bienvenue. Mme Mélanie Lévesque, directrice générale, agit comme secrétaire.

M. Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour;

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires des 4 octobre 2021 et 15 novembre 2021 et de la séance extraordinaire du 5 novembre 2021
4. Adoption des comptes pour paiement
5. Résolution : Adoption du calendrier des séances 2022
6. Résolution : Demande de commandite pour l'album des finissants de GLC
7. Résolution : Demande de paiement de frais de déplacement
8. Résolution : Entente relative à un service intermunicipal de loisir jeunesse (Animation Jeunesse Haute-Gaspésie)
9. Résolution : Entente relative à un service intermunicipal de préventionniste de l'est en incendie
10. Résolution : Désignation des fonctionnaires responsables en matière d'urbanisme – Application de la réglementation municipale d'urbanisme
11. Période de questions
12. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-LAURE RIOUX, ET UNANIMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre tel que présenté.

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARIN, ET UNANIMENT RÉSOLU d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaires des 4 octobre 2021 et 15 novembre 2021 et de la séance extraordinaire du 5 novembre 2021.

APRÈS ANALYSE DES COMPTES, IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉMY-RICHARD LECLERC ET UNANIMENT RÉSOLU d'adopter le paiement des comptes fournisseurs pour la somme de 47 228.79\$

RÉSOLUTION 2021-12-87 – ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2022

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-LAURE RIOUX ET UNANIMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE adopte le calendrier 2022 des séances du conseil de la Municipalité de la Martre comme suit :

Lundi 17 Janvier 2022	Lundi 4 Juillet 2022
Lundi 7 Février 2022	Lundi 1 ^{er} Août 2022
Lundi 7 Mars 2022	Mardi 6 Septembre 2022
Lundi 4 Avril 2022	Lundi 3 Octobre 2022
Lundi 2 Mai 2022	Lundi 7 Novembre 2022
Lundi 6 Juin 2022	Lundi 5 Décembre 2022

RÉSOLUTION 2021-12-88 – DEMANDE DE COMMANDITE POUR L'ALBUM DES FINISSANTS DE GLC

CONSIDÉRANT la demande de commandite, reçu par la Municipalité de La Martre, dans le cadre du financement de l'album des finissants des élèves de cinquième secondaire de l'école Gabriel-Le Coutois;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-LAURE RIOUX ET UNANIMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE contribue au financement de l'album des finissants des élèves de cinquième secondaire de l'école Gabriel-Le Coutois; en accordant une commandite au montant de 40.00\$.

Arrivée de Mme La conseillère Valérie Bertrand-Lemay à 19h04.

RÉSOLUTION 2021-12-89 – DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS DE DÉPLACEMENT

CONDISÉRANT la demande de paiement de frais de déplacement déposée, auprès de la Municipalité, par l'employé 13-0008;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARIN ET UNANIMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE accepte la demande de paiement de frais de déplacement déposée, par l'employé 13-0008 au taux de 0,46\$ du kilomètre.

RÉSOLUTION 2021-12-90 – ENTENTE RELATIVE À UN SERVICE INTERMUNICIPAL DE LOISIR JEUNESSE (ANIMATION JEUNESSE HAUTE-GASPÉSIE)

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative au service intermunicipal de loisir jeunesse (Animation Jeunesse Haute-Gaspésie) est à renouveler;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Martre désire conclure une entente intermunicipale relative au service intermunicipal de loisir jeunesse;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER M. MARC-ANDRÉ DINEL ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE :

1. Renouvelle, avec les municipalités parties à l'entente, l'entente relative au service intermunicipal de loisir jeunesse;
2. Autorise le maire, monsieur Yves Sohier et la directrice générale, madame Mélanie Lévesque, à signer ladite entente.

RÉSOLUTION 2021-12-91 – ENTENTE RELATIVE À UN SERVICE INTERMUNICIPAL DE PRÉVENTIONNISTE DE L'EST EN INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis offre le service de prévention incendie des bâtiments de catégories 1 et 2 aux municipalités du secteur Est, soit de La Martre à Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Martre désire conclure une entente intermunicipale relative au service intermunicipal de préventionniste de l'Est en incendie;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-LAURE RIOUX ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE :

1. Renouvelle, avec les municipalités parties à l'entente, l'entente relative au service intermunicipal de préventionniste de l'Est en incendie;
2. Autorise le maire, monsieur Yves Sohier et la directrice générale, madame Mélanie Lévesque, à signer ladite entente.

RÉSOLUTION 2021-12-92 – DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES RESPONSABLES EN MATIÈRE D'URBANISME – APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE D'URBANISME

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 236 de cette loi, le Conseil municipal doit désigner les fonctionnaires qui sont responsables de délivrer les permis et certificats d'autorisation ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'étendre la désignation aux permis et certificats d'autorisation délivrés en vertu des règlements provinciaux d'application municipale en matière d'environnement et de sécurité des piscines résidentielles ;

CONSIDÉRANT QU'il y a également lieu d'étendre la désignation à l'ensemble des pouvoirs et devoirs conférées aux inspecteurs en bâtiments en application de la réglementation municipale d'urbanisme et de protection des biens culturels ;

CONSIDÉRANT QU'une entente pour la fourniture de services en matière d'urbanisme, d'environnement et de protection des biens culturels est intervenues entre la municipalité et la MRC de La Matanie ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE VALÉRIE BERTRAND-LEMAY ET UNANIMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE désigne les personnes qui suivent, lesquelles sont à l'emploi de la MRC de La Matanie, à titre de fonctionnaires désignés pour la délivrance des permis et certificats d'autorisation et pour l'exercice des pouvoirs et responsabilités conférés à l'inspecteur en bâtiments en application de la réglementation municipale d'urbanisme et de protection des biens culturels :

- M. Daniel Charette, inspecteur en bâtiments sénior ;
- M. Yvan Lajoie, inspecteur en bâtiments ;
- Mme Laurie Savard, inspectrice en bâtiments ;
- Mme Valérie Charest, urbaniste ;
- M. Olivier Banville, urbaniste, directeur général adjoint et directeur de l'aménagement et de l'urbanisme ;

QUE, sur recommandation du Service d'urbanisme de la MRC de La Matanie, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Mélanie Lévesque, soit également autorisée à agir à titre de fonctionnaire désignée.

PÉRIODE DE QUESTIONS : Le maire et les membres du conseil répondent aux questions du public.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la séance soit levée à 19 h 14.

Yves Sohier
Maire

Mélanie Lévesque
Directrice générale et secr.-trésorière